

EDITO d'Agnès Bernadou



LA VOIX DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL



Votre section :
SNUEP-FSU TOULOUSE
 52 rue Jacques Babinet
 31100 Toulouse
<http://toulouse.snuep.fr/>

Permanence :
06.26.19.64.91
 Mél :
snueptoul@gmail.com

Secrétaires académiques:
 Agnès Bernadou
 Estelle Carrier
Trésorière académique :
 Estelle Carrier

Commissaires paritaires :
 Estelle Carrier
 Michel Juan
 Joëlle Jalabert
 Xavier Rayssiguier

Bureau académique:
 Cécile Amalric
 Agnès Bernadou
 Estelle Carrier
 Serge Dalzin
 Martine Dubois-Graveleau
 Serge Dufau
 Joëlle Jalabert
 Eric Jalade
 Michel Juan
 Olivier Maurel
 Xavier Rayssiguier
 Claudine Seghairia
 Romy Vallès

SNUEP NATIONAL
<http://snuep.fr/>
snuep.national@snuep.fr

Une rentrée compliquée!!

Après la loi pour l'école dite de « la confiance », celle de transformation de la Fonction publique a été votée cet été. Elle aboutit à la suppression de certains rôles des CAPA et CAPN, notamment pour les mutations et pour les promotions. De fait, le rôle de conseil de nos élus **en amont** de ces étapes de carrière sera prépondérant, et le SNUEP-FSU continuera de se battre pour la transparence des actes de gestion des personnels !

Cette loi permet aussi la fonte des CHSCT dans les Comités techniques et déjà un affaiblissement de la compétence « hygiène, sécurité et conditions de travail » des actuels CHSCT. On comprend pourquoi puisque l'action très volontariste du SNUEP-FSU avec l'appui de notre fédération la FSU a permis de voter un avis en CHSCT ministériel, qui confirme les risques psycho-sociaux induits par la réforme Blanquer de la voie professionnelle.

Les sujets de préoccupation et d'inquiétude ne manquent pas : conditions de la rentrée scolaire, réforme des retraites, salaires... Le rapport Delevoy remis le 18 juillet confirme la volonté gouvernementale de créer un régime de retraites unique fonctionnant par points. D'après les calculs de nos collègues de la FSU, avec une carrière de 43 ans, la pension est amputée de 950 euros, 525 euros à 40 ans de carrière et près de 275 euros pour 38 ans de carrière. La FSU est déjà mobilisée pour combattre cette contre-réforme qui de l'aveu même du ministre de l'Education Nationale, impactera très fortement notre profession.

Et la question des salaires n'est toujours pas prise en compte : 300 euros (soit 25€ par mois !) d'augmentation prévu par le gouvernement cette année, c'est plus de 300 euros **mensuels** qui seraient nécessaires pour rattraper (et encore pas complètement) la perte de pouvoir d'achat de ces dix dernières années !

Pendant que le gouvernement s'active à diminuer nos droits, nos conditions de travail se détériorent encore avec la mise en place de la réforme Blanquer. Pourtant la triste actualité, avec le suicide de Christine Renon mais aussi celui d'un collègue à Nice ou d'un PLP dans le puy de Dôme devrait alerter nos responsables sur le besoin de reconnaissance et la lassitude voire l'épuisement des enseignants face aux réformes et aux injonctions en tout genre.

Notre syndicalisme est un bon outil pour redonner confiance dans l'intelligence collective, pour rassembler, créer les rapports de force nécessaires pour exercer notre métier dans la sérénité.

Le SNUEP-FSU est toujours combatif et présent à vos côtés.

DANS CE NUMÉRO :

EDITO	1
-LE CHSCT MINISTERIEL CONFIRME LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX INDUITS PAR LA REFORME BLANQUER DE LA VOIE PROFESSIONNELLE	2
-MUTATION EN AVEUGLE ?	
-EN FRANCE, LES ENSEIGNANTS VICTIMES D'UN VÉRITABLE DECLASSÉMENT SOCIAL	3
-STAGES SYNDICAUX DÉPARTEMENTAUX : REFORMES ET CONDITIONS DE TRAVAIL	
-MOBILISATION CONTRE LA REFORME DES RETRAITES	4
BULLETIN D'ADHESION ET DE PRELEVEMENT	5-6

LE CHSCT MINISTÉRIEL CONFIRME LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX INDUITS PAR LA RÉFORME BLANQUER DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le jeudi 5 septembre, à la majorité des votant·es, le CHSCT ministériel a validé l'alerte déposée par le SNUEP-FSU concernant la réforme de la voie professionnelle. Il confirme ainsi que cette réforme engendre des risques psycho-sociaux pour les personnels. Il acte que les dispositifs de la réforme vont dégrader leurs conditions de travail et impacter leur santé physique, mentale et sociale.

La balle est maintenant dans le camp du ministre. Il a deux mois pour répondre explicitement au vote du CHSCT qui demande le retrait de la réforme au regard des conséquences lourdes sur la vie professionnelle et personnelle des collègues.

Le SNUEP-FSU poursuit son action syndicale et prend toutes ses responsabilités pour dénoncer la réforme en cours.

MUTATION EN AVEUGLE ?

La loi n°2019-828 dite de « *transformation de la Fonction publique* » promulguée le 6 août 2019 fait voler en éclats une série de dispositions statutaires qui organisaient notamment des garanties collectives.

A compter du 1^{er} janvier 2020, les opérations de mutations ne font plus partie des compétences des CAP, ni CAPN ni CAPA.

Les opérations de mutation doivent tenir compte des lignes directrices de gestion. Les LDG pour le mouvement inter devraient être rédigées et passer en Comité Technique Ministériel. Cette année la note de service devrait être votée le 5 novembre pour publication le 7 novembre. Les LDG pour les mouvements intra devraient être votées en Comité Technique Académique.

D'après la loi, le barème retenu pourra être rendu public mais il n'aura qu'une **valeur indicative** pour le classement des demandes.

La loi prévoit maintenant qu'une **durée minimale** d'affectation, **jusqu'à 5 ans**, peut être fixée avant de pouvoir muter.

Concernant les questions de transparence des opérations de mouvement, la FSU a souligné la nécessité d'avoir tous les éléments permettant de comparer les dossiers, de prévenir les erreurs et les inégalités de traitement mais les premières réponses sont négatives : les « conseillers syndicaux » pourraient intervenir après la mutation pour aider les collègues en cas de recours. De fait il devient très important de préparer au mieux sa demande de mutation, vos commissaires paritaires ne pourront plus intervenir pour faire rectifier vos barèmes ou vos vœux en cas d'erreur.

Les conseillers syndicaux seront choisis parmi les organisations syndicales représentatives, la représentation s'entend au niveau CTM pour les mutations inter et au niveau CTA ou CTM pour l'intra. Au niveau CTM : FSU 6 sièges, UNSA 4 sièges, FO 2 sièges, CFDT 1 siège, CGT 1 siège, SNALC 1 siège.

Dans l'académie de Toulouse : FSU 5 sièges, UNSA 3 sièges, FO 1 siège et CFDT 1 siège.

QUESTIONNAIRE CONDITIONS DE TRAVAIL ET REFORME VOIE PROFESSIONNELLE

Le lien ci-dessous vous dirigera vers un questionnaire intersyndical permettant aux syndicats se battant contre la réforme Blanquer de la voie professionnelle de prendre la mesure des conséquences directes de son application sur les conditions de travail des PLP et sur les conditions d'études des lycéens.

N'hésitez pas à y répondre et à le faire suivre à vos collègues !!

<https://framaforms.org/regard-sur-la-rentree-2019-dans-les-lycees-professionnels-intersyndicale-1568223346>

EN FRANCE, LES ENSEIGNANTS VICTIMES D'UN "VÉRITABLE DÉCLASSEMENT SALARIAL"

Le rapport 2019 de l'OCDE sur l'éducation montre que les enseignants français, et en particulier ceux du primaire, ont des salaires médiocres en comparaison avec leurs homologues des pays développés.

Après quinze ans de carrière, un enseignant français en école primaire gagne 37 700 dollars bruts (34 140 euros) par an, quand son homologue allemand gagne, lui, près du double avec un revenu annuel brut de 74 486 dollars (67 450 euros).

Selon ce rapport, le salaire des professeurs français est inférieur de 7 % à la moyenne des pays de l'OCDE en début de carrière. Puis, l'écart se creuse considérablement en milieu de carrière avec des enseignants français, tous niveaux confondus, qui gagnent 22 % de moins que la moyenne des pays développés.

Le rapport de l'OCDE montre également que l'évolution du salaire des enseignants qualifiés et ayant quinze ans d'ancienneté entre 2000 et 2018 a augmenté dans la moitié des pays de l'OCDE. Mais en Angleterre, en France et en Grèce, c'est l'inverse : le salaire des enseignants y a diminué respectivement de 3 %, jusqu'à 6 % et de 17 %.

Cette situation s'explique chez nous par le gel du point d'indice depuis 2010. Nous sommes victimes d'un véritable déclin salarial. Le faible niveau des salaires pose notamment la question de l'attractivité de la profession d'enseignant.

Les enseignants français doivent enfin gérer davantage d'enfants puisqu'ils en ont en moyenne 19,6 par classe, alors que la moyenne de l'OCDE est de 15,1.

STAGES SYNDICAUX DÉPARTEMENTAUX : REFORMES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Nous organisons des stages syndicaux départementaux sur le thème *Réformes et conditions de travail* pour échanger avec vous autour des conséquences des réformes de la Fonction Publique, des retraites, de la Voie Professionnelle et des problématiques que vous rencontrez localement.

Voici les dates et les lieux par département, nous espérons que vous serez nombreux !

- **STAGE ARIÈGE** le **Mardi 10 décembre 2019** (9h00 - 17h00) au lycée Camel à SAINT-GIRONS.
- **STAGE HAUTE-GARONNE** le **Jeudi 19 décembre 2019** (9h00 - 17h00) à TOULOUSE (lycée précisé ultérieurement).
- **STAGE LOT** le **Mardi 14 janvier 2020** (9h00 - 17h00) à CAHORS (lycée précisé ultérieurement).
[Attention, demande à déposer au secrétariat de votre établissement le vendredi 13/12/2019 au plus tard.](#)
- **STAGE AVEYRON** le **Jeudi 05 mars 2020** (9h00 - 17h00) à RODEZ (lycée précisé ultérieurement).
[Attention, demande à déposer au secrétariat de votre établissement le mercredi 05/02/2020 au plus tard.](#)
- **STAGE HAUTES-PYRÉNÉES** le **Mardi 17 mars 2020** (9h00 - 17h00) à BAGNÈRES ou TARBES (lycée précisé ultérieurement).
[Attention, demande à déposer au secrétariat de votre établissement le vendredi 07/02/2020 au plus tard à cause des vacances.](#)
- **STAGE GERS** le **Mardi 31 mars 2020** (9h00 - 17h00) à AUCH (lycée précisé ultérieurement).
[Attention, demande à déposer au secrétariat de votre établissement le vendredi 28/02/2020 au plus tard.](#)

MOBILISATION CONTRE LA REFORME DES RETRAITES

Pour montrer notre désaccord avec la réforme des retraites proposée par le gouvernement, il faut participer massivement à la journée de grève interprofessionnelle et intersyndicale

LE JEUDI 5 DÉCEMBRE 2019

Cette réforme va dégrader les pensions et donc le niveau de vie de tous les futurs retraités. Il est donc important de tous se mobiliser pour empêcher sa mise en œuvre !!!

La BD en lien permet de se faire une première idée sur l'impact de cette réforme:

<https://emmaclit.com/2019/09/23/cest-quand-quon-arrete/>



Jeudi 5 décembre : toutes et tous en grève et dans l'action !

Les organisations syndicales et de jeunesse s'engagent à construire un plan d'action contre le projet de réforme de retraites par points et pour gagner un renforcement, une amélioration du système actuel de retraites solidaire et intergénérationnel.

L'émergence et la construction de luttes dans les différents secteurs professionnels, montrent la nécessité d'apporter des réponses aux salarié-es en termes d'emploi, de salaires, d'égalité entre les femmes et les hommes, de conditions de travail... Autant de sujets qui sont étroitement liés aux questions de la retraite et que l'actuel projet de réforme gouvernemental aggravera.

Les organisations vont initier et impulser des assemblées générales sur les lieux de travail et d'études, des débats publics sur tout le territoire, des interpellations des élus locaux et nationaux, des initiatives de sensibilisation de toute la population pour échanger sur la réforme et sur les modalités d'actions et de riposte collective.

Les organisations syndicales et de jeunesse (CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL, UNEF) appellent l'ensemble des salarié-es du secteur privé comme du secteur public, des retraité-es, des privé-es d'emploi, des jeunes, à une 1^{ère} journée de grève interprofessionnelle le jeudi 5 décembre 2019.

Montreuil, le 16 octobre 2019

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{re} fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2020

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

	Catégorie 1 Échelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	99 2,80	138 3,91	141 4,00	144 4,08	150 4,25	153 4,34	162 4,58	174 4,93	183 5,19	198 5,61	210 5,95
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	183 5,19	195 5,53	210 5,93	225 6,38	240 6,80	252 7,14					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	222 6,29	234 6,63	246 6,97	264 7,48		279 7,91	291 8,24	306 8,67			
La Réunion en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	129 3,66	180 5,10	183 5,19	189 5,36	195 5,53	198 5,61	210 5,95	225 6,38	240 6,80	258 7,31	276 7,82
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	237 6,72	252 7,14	273 7,74	291 8,24	312 8,84	327 9,27					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	288 8,16	303 8,59	318 9,01	342 9,69		363 10,29	378 10,71	396 11,22			
Nouvelle- Calédonie et Polynésie française en CFP	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	15357 435,12	21480 608,80	21675 614,13	22308 632,08	22541 650,00	23526 666,57	24891 705,25	26643 754,89	28398 804,61	30444 862,58	32586 923,27
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	27924 791,18	29785 843,91	32112 909,84	34439 975,77	36766 1041,70	38628 1094,46					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	33855 959,23	35802 1014,39	37749 1069,56	40479 1146,91		43107 1221,37	44811 1269,65	47100 1334,50			
Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	114 3,23	162 4,59	165 4,68	168 4,76	174 4,93	180 5,10	189 5,36	204 5,78	216 6,12	231 6,55	249 7,06
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	213 6,04	228 6,46	246 6,97	264 7,48	279 7,91	294 8,33					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	258 7,31	273 7,74	288 8,16	306 8,67		327 9,27	339 9,61	357 10,12			

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire** : 1^{er} échelon classe normale Assistant-e d'éducation : 36 € Sans traitement : 27 €
 Non-titulaire : 93 € Non-titulaire Réunion : 111 € Non-titulaire Nlle Calédonie : 13310 CFP Non-titulaire Guyane : 85 €

Retraités* - PLP et CPE

- Métropole-Guadeloupe-Guyane-Martinique-Mayotte PLP1 : 87 € CN : 96 € HC : 108 € CEx : 114 €
 la Réunion PLP1 : 117 € CN : 129 € HC : 144 € CEx : 152 €
 Nouvelle-Calédonie - Polynésie française PLP1 : 10383 CFP CN : 11457 CFP HC : 12888 CFP CEx : 13605 CFP

* Pour les retraités, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

CONTACTS ACADEMIQUES

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur www.snuep.fr

Als-Marseille Bruno BOURGINE SNUEP-FSU 12 place du Galde Gaulle 13001 Marseille	Amiens Annabelle HUMBERT 180 rue Pasteur 02300 Chauny	Beauvais Virginie BOUVOT Adrien GARDE Maison des Syndicats SNUEP-FSU 4B rue Léonard de Vinci 25000 Besançon	Bordeaux P. BOUSQUET G. JOUSSEAUME N. LAKHSASSI SNUEP-FSU 28 rue Paul Marrot 33000 Bordeaux	Brest Bernot LECARDONNEL 3 ^e étage, 10 rue Tanorède 50200 Coutances Clermont-Ferrand Ligo THEVSIOL SNUEP-FSU Maison du peuple 29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand	Clermont Antonin EHRHART LP Jules Antonini 3 avenue Noël Franchini CS 15006 20700 Ajaccio cedex 9	Créteil K.TRAORE-LTRUBLEAU SNUEP-FSU 11/13 rue des Archives 94200 Créteil	Dijon Sandrine BERNARD Philippe DUCHATEL 14 rue de la Chapelle 21200 Chevigny en Valain	Grenoble B. GUILLAUD-ROLLIN P. MICHELON SNUEP-FSU Bourse du travail 32 av. de l'Europe 38000 Grenoble cedex 02	Guyane Sonia NEMORIN Marina VOYER-COURRA SNUEP-FSU, BP 847 97339 Cayenne Cedex	La Réunion Charles LORIN Résidence les Longpans Bat C, Appt 4 7 Bd Mahatma Gandhi 97490 Ste Clotilde	Lille Jacques ALEMANY SNUEP-FSU 209 rue Nationale 59000 Lille	Limoges SNUEP-FSU 24 bis rue de Néron 87000 Limoges	Lyon Sylvaine BRELLOT SNUEP-FSU Bourse du travail salle 44, place Guichard 69003 Lyon	Martinique Danièle AVERLANT Christophe THEGAT SNUEP-FSU 41 avenue des Caméliers 97200 Fort de France	Mayotte Serge CICCONE Omar ATTOUMI AMBRINK Paul FILLIUNG SNUEP-FSU BP 57 97620 Chirongui	Montpellier Pascal MILLET SNUEP-FSU	Endox des Lys, bat D 325 rue d'Aiguillon 34090 Montpellier Nancy-Metz Philippe DINEE SNUEP-FSU 54 51 rue de Metz 54000 Nancy Nantes Cécile CHÉNE SNUEP-FSU 14 Place Imbach 49100 Angers	Nice Annie RUGGIERO SNUEP-FSU Bourse du Travail 13 avenue Amiral Collet 83000 Toulon	Nouvelle-Calédonie Aurélien VANHALLE BP 68 98845 NOUMEA CEDEX Orléans-Tours Marylise BEAU Patrick BERNARD Stéphane LEROY	Christophe MAYAM 7 rue du Chauchy 41320 La Chapelle Montmartin Paris Eric CAVATERRA SNUEP-FSU Paris 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris Perpignan Odile THEBAUDNULT SNUEP-FSU Av. du Parc d'Artlène 66000 Perpignan	Rhône-Alpes Française Emmanuel CANERI SNUEP-FSU, BP 665, 98713 Papeete csnupeff1@gmail.com	Rouen Régis DEVALLE 18 rue de Vitry 51250 Sermailles-la-Brière Rennes Ronan OLLIC Agnès PRUD'ENZANO SNUEP-FSU	14 rue Papu 35000 Rennes Rouen Jérôme DUBOIS Marie BILLAUX SNUEP-FSU 4 rue Louis Poterit 76100 Rouen Strasbourg SNUEP-FSU 4 rue de Leuzanne 67000 Strasbourg Toulouse Agnès BERNADOU Estelle CARRIER FSU 31 – SNUEP-FSU 62 rue Jacques Babinot 31100 Toulouse Versailles Fatima BETTAYEB Olivier GUYON SNUEP-FSU Versailles 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris
----------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------